

DONDAS
2021

BULLETIN
MUNICIPAL

N°39

Table des matières

INFORMATIONS COMMUNALES	2
LE BUDGET COMMUNAL	2
Budget Prévisionnel 2021	2
SYNTHESE DES COMPTES-RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL Année 2021	2
LES TRAVAUX	10
Année 2021	10
Travaux de Voirie.....	10
NOUVEAUX ARRIVANTS	10
ETAT CIVIL 2021	10
Naissances	10
Parrainage Civil	11
Décès.....	11
ARTISANS ET PROFESSIONNELS PRESENTS SUR LA COMMUNE	11
EVENEMENTS et ASSOCIATIONS	12
Commémoration du 8 Mai	12
Commémoration du 11 Novembre	12
Arbre de Noël 2021	13
Le Club des Aînés.....	13
L'association Culturelle de DONDAS -ACD-	14
Le Club de Tennis	14
Le Comité des Fêtes	15
La Société de Chasse	16
Concours Départemental des Villes, Villages, Maisons et Ecluses Fleuris : Le Palmarès 2021 ...	16
DONDAS à l'heure du NUMERIQUE	16
Planning de Déploiement Prévisionnel de la Fibre Optique	16
Rénovation du Site Web de la Commune	16
INFORMATIONS UTILES	17
INFORMATIONS SANTE	17
LE SAVIEZ-VOUS ?	20

LE MOT DU MAIRE

Chers habitants de Dondas,

Cette année encore a été marquée par la pandémie même si nous pouvons espérer par l'application des gestes barrière et une attention bienveillante de chacun, que l'horizon se dégage malgré tout.



Notre commune a subi d'autres événements imprévisibles qui ont impacté notamment la voirie: en février, des glissements de terrain et effondrements de chaussées dans la côte de Dondas et la route de Gandaille puis des ravinements et dégâts sévères lors des pluies et orages torrentiels en septembre. L'état de catastrophe naturelle n'ayant par ailleurs été reconnu qu'en septembre.

Un autre dossier a été évoqué durant cette année : la possibilité de rattachement de la commune, actuellement attachée à la communauté de communes de la Porte d'Aquitaine Pays de Serres à la communauté d'agglomération d'Agen.

Cette procédure toujours en cours devrait arriver à terme en début d'année prochaine et nous vous tiendrons informés des résultats dès que ceux-ci seront définitivement connus.

Par ailleurs, un projet de centrale solaire sur le site de l'ancienne carrière est en cours. L'enquête publique, démarrée le 15 novembre, vient de se terminer le 15 décembre. L'ensemble des parties prenantes espère l'obtention du permis de construire au cours du premier semestre 2022 avec un début des travaux dans la foulée. Si les travaux se déroulent comme prévu la mise en service pourrait intervenir en 2024.

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont maintenant achevés et je suis impatient de l'inaugurer en votre présence afin de renouer avec l'esprit de convivialité qui a toujours été le nôtre. Souhaitons que les conditions sanitaires nous permettent de nous y retrouver lors de la traditionnelle cérémonie des vœux pour la nouvelle année.

Tout le conseil municipal et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour l'année 2022, à vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Serge BERTHOUMIEUX

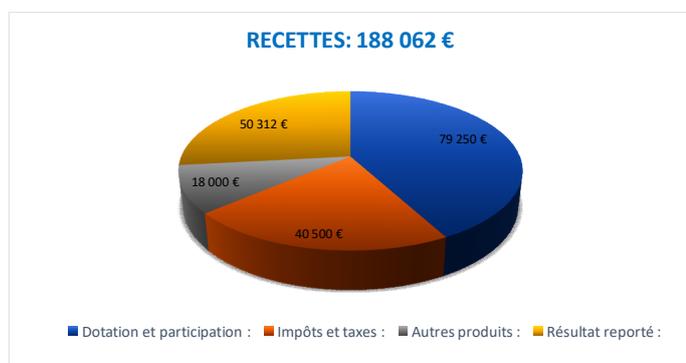
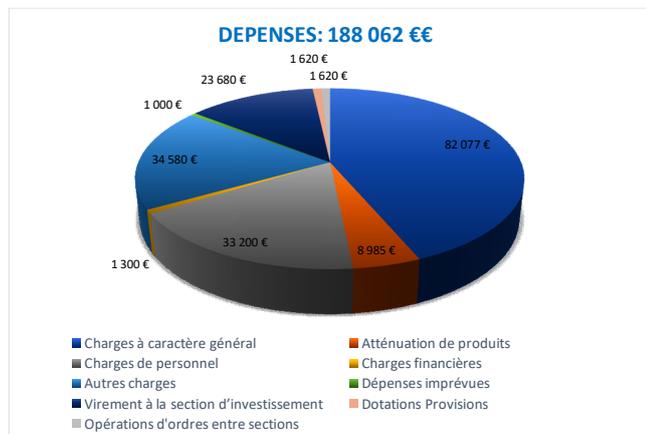


INFORMATIONS COMMUNALES

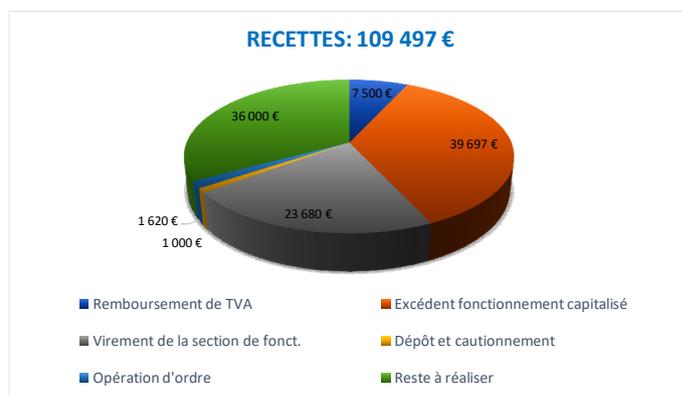
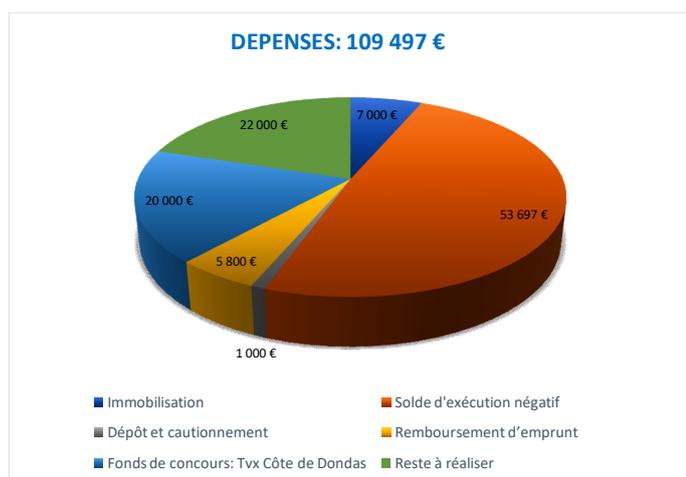
LE BUDGET COMMUNAL

Budget Prévisionnel 2021

Fonctionnement



Investissement



SYNTHESE DES COMPTES-RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL Année 2021

SEANCE DU 30 JANVIER 2021

1- Approbation du compte rendu de la séance du 13 novembre 2020

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 15 novembre 2020.

2- Délibération portant sur la modification des statuts de la CCPAPS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n° 2020-060 en date du 5 novembre 2020, le Conseil Communautaire de la CCPAPS a procédé à l'adoption de ses nouveaux statuts. Il fait part au Conseil Municipal du projet de statuts joint à la délibération et en donne lecture.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque commune membre de la CC PAPS doit se prononcer par délibération sur cette modification, et demande au Conseil Municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la CCPAPS tel que décide lors du Conseil Communautaire du 5 novembre 2020.

3- Délibération portant sur l'adhésion de deux nouvelles communes au SIVU Chenil Fourrière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de Saint Front sur Lémance et Puysserampion ont souhaité adhérer au SIVU Chenil Fourrière.

Monsieur le Maire rappelle que les communes membres du Syndicat doivent délibérer individuellement sur l'entrée de ces deux communes au sein du SIVU Chenil Fourrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte l'entrée des Communes de Saint Front sur Lémance et Puysserampion dans le Syndicat.
- Valide le projet des statuts faisant apparaître les deux nouvelles communes.



4-Délibération portant sur la désignation des délégués à la CLI de Golfch

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux élections du 15 mars 2020 il y a lieu de procéder à la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant qui siégeront à la CLI de Golfch. Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des présents, les délégués sont :

Délégué titulaire : Monsieur BOCCHI Jean-Marc

Délégué suppléant : Monsieur COURBEY Jacques

5- Questions diverses :

Désignation des délégués aux commissions de la CCPAPS

<u>COMMISSIONS et PRÉSIDENTS</u>	<u>DELEGUES TITULAIRES</u>	<u>DELEGUES SUPPLÉMENTS</u>
Aménagement du territoire Marie France SALLES	CAVILLE Patrick	NOVELLA Méline
Transitions écologiques et les mobilités Jean-Louis COUREAU	BOCCHI Jean-Marc	AUSTRUY Lauriane
Vivre dans le territoire Cyril MALETERRE	COURBEY Jacques	CAPGRAND Lydie
Patrimoine communautaire Richard DOUMERGUE	BERTHOUMIEUX Serge	DUCOS Jean-Michel
CAC 47 en PAPS Thierry VALETTE	SOMSON Jean-Louis	BISSIERES Vincent

- La borne incendie de « Fonterouget » a été mise en place.
- Bâche à eau protection incendie du village : possibilité d'installation derrière le tri sélectif sortie du village – Nécessité de se rapprocher des propriétaires du terrain.
- Adhésion au service FDGDON 47 destruction des nuisibles.
- Route de Gandaille : problème d'infiltration d'eau, la CCPAPS a effectué les travaux sur la dotation budget voirie 2021.
- Pin parasol à proximité de la propriété M. PINTOS – accord pour le couper compte tenu des nuisances, prévoir le remplacement.

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

1- Approbation du compte rendu de la séance du 30 janvier 2021

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 30 janvier 2021.

2- Vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2020 et arrête les comptes suivants :

Investissement:

Dépenses 93 124,91 €
Reste à réaliser 22 000,00 €

Recettes 39 427,04 €
Restes à réaliser 36 000,00 €

Fonctionnement:

Dépenses 109 052,36 €
Recettes 199 062,36 €

Résultat de clôture :

Investissement: - 53 697,87 €

Fonctionnement: 90 010,00 €

Résultat global: 36 312,13 €

3- Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents le compte de gestion 2020 établi par M. GRANSART Trésorier, les écritures du compte de gestion étant conformes à celles du compte administratif.

4- Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal décide l'unanimité des présents d'affecter les résultats 2020 comme suit au BP 2021 :

- Affectation complémentaire en réserve (1068):
39 697,87 €
- Résultat reporté en fonctionnement:
50 312,13 €
- Résultat d'investissement reporté déficit:
53 697,87 €

5- Vote des taux communaux 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la réforme fiscale et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le taux pour le département du Lot et Garonne s'élevait à 27,33 % en 2020.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur assurera la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation sur les finances de la commune.

Afin de reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalent à 2020, il y a lieu de voter un taux de 28,76 % correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune soit 1,51% et du taux 2020 du département soit 27,33%.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme.



Le Conseil Municipal :

- Sur le rapport de Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes 2021,
- Considérant le transfert du taux départemental,

DECIDE à l'unanimité des présents de fixer les taux d'imposition communaux 2021 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

28,76 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

15,77 %

CFE

11,30 %

6- Vote des subventions 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions aux associations suivantes :

Amicale des pompiers de Beauville	50 €
Association aide domicile	50 €
UNA	90 €
Office anciens combattants	40 €
Société de chasse Engayrac/Dondas	200 €
Tennis club de Dondas	400 €
Club des aînés	250 €
ACD	200 €
Comité des fêtes	800 €

7- Vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents le budget primitif 2021 suivants:

Investissement:

Dépenses : 87 497,00 € RAR : 22 000,00€
soit : 109 497,00€

Recettes : 73 497,00€ RAR 36 000,00€
soit : 109 497,00€

Fonctionnement :

Dépenses : 188 062,00€
Recettes : 188 062,00€

8- Délibération portant sur la durée d'amortissement

Monsieur le Maire rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, une procédure d'amortissement doit être mise en place dans les collectivités de moins de 3500 habitants pour certains comptes budgétaires, notamment les immobilisations incorporelles.

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement perçue sur l'exercice 2019 sur le compte 2041582 d'un montant de 4 048,84€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer à 5 ans la durée d'amortissement du compte 2041582 et de la subvention perçue en 2019 d'un montant de 4 084,84 €.
- dit que sur l'exercice comptable 2021, les crédits seront prévus pour l'année 2020 et 2021.

9- Questions diverses :

- Le projet d'installation d'une bache eau est repoussé sur l'année 2022 car il serait possible de demander une subvention DETR (demande à prévoir avant fin de l'année 2021 pour réalisation des travaux sur 2022).
- Envisager l'installation d'une mini bibliothèque libre dans le village – rechercher un emplacement-.
- Moteur de la ventilation de la Salle des Fêtes : l'habillage en bois a été réalisé.

SEANCE DU 19 JUILLET 2021

1- Approbation du compte rendu de la séance du 9 avril 2021

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 9 avril 2021.

2-Délibération portant sur l'approbation de la modification des statuts de la CCPAPS

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal que lors de la séance du 17 juin 2021, le Conseil Communautaire de la CCPAPS a délibéré et adopté la modification des statuts portant sur le point suivant :

- L'article 6-3 sur la dotation de solidarité communautaire, en raison de la décision de prolonger d'un an le versement de la DSC (Dotation Solidarité Communautaire) suite au décalage de sa mise en application de 2020 à 2021.

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune doit se prononcer et pour ce faire il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la modification des statuts de la CCPAPS énoncés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents la modification des statuts de la CCPAPS portant sur :

- Modification de l'article 6-3 sur la dotation de solidarité communautaire, en adoptant la rédaction suivante :

Afin de renforcer la cohésion intercommunale et d'harmoniser les distorsions fiscales et financières suite aux fusions précédentes qui ont mené à la création de la CCPAPS, il a été instauré un principe de solidarité et de péréquation au sein du bloc communal. Ce principe d'équité fut mis en œuvre sous la forme d'une Dotation d'Equilibre de fiscalité communautaire.



Le Calcul de cette dotation se fera sur la base du différentiel du produit fiscal 2013 au moment de la création de la CCPAPS.

Le Conseil Communautaire fixera chaque année le montant de la dotation et le tableau de calcul intégrant ce critère. La dotation et le tableau de calcul intégrant ce critère.

La dotation sera versée à partir de l'année 2021 et cela jusqu'au vote du budget 2023 inclus. Elle s'arrêtera définitivement au terme de l'exercice 2023.

La délibération portant sur la modification des statuts de la CCPAPS « intégration de la compétence mobilité » est ajournée en raison d'un manque d'information.

3- Don

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du don de 50 euros réalisé par M. Somson Jean Louis en compensation du prêt de matériel (tables et chaises). Monsieur le Maire rappelle que les habitants bénéficient de ce service gracieusement.

Le Conseil Municipal le remercie et dit que cette somme sera imputée à l'article 758 du budget communal 2021.

4- Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est éligible pour 2021 à la DSR Cible de l'Etat soit une somme de 22 832 €

Discussion sur l'organisation de la fête du 15 aout : Compte tenu des mesures à mettre en place en raison de la crise sanitaire COVID 19 le Conseil Municipal décide unanimement de ne pas organiser la fête du 15 Août.

Un courrier sera transmis à tous les habitants afin d'expliquer cette décision.

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2021

1- Approbation du compte rendu de la séance du 19 juillet 2021

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 19 janvier 2021.

2- Avis relatif à la fusion entre la communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres et l'Agglomération d'Agen

Par délibération en date du 9 septembre 2021, le conseil de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS) a également voté en faveur de cette fusion par 16 voix pour et 9 contre et a saisi le Préfet de Lot-et-Garonne en ce sens.

Par délibération en date du 8 Juillet 2021, le conseil de l'Agglomération d'Agen a voté en faveur d'une fusion avec la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine

en Pays de Serres au 1^{er} Janvier 2022 par 42 voix pour, 20 contre et 4 abstentions.

A la suite de la volonté commune de fusion exprimée par l'Agglomération et la CCPAPS, Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne a été saisi d'une demande d'arrêté de projet de périmètre du nouvel EPCI envisagé.

C'est cet arrêté du 10 septembre que Monsieur le Préfet soumet à l'approbation des 44 communes incluses dans le projet de fusion. Les communes ont trois mois pour se prononcer sur : le projet de périmètre, la catégorie et les statuts du nouvel EPCI. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

L'accord exprimé devra représenter :

- deux tiers des conseils municipaux de toutes les communes incluses dans le projet de périmètre représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ;
- ou la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité acquise, l'accord devra également représenter un tiers des conseils municipaux des communes de chaque EPCI, soit 11 communes de l'Agglomération et 5 communes de la CCPAPS.

En conséquence, il nous appartient désormais de nous prononcer sur ce projet de fusion pour que la procédure suive son cours et que Monsieur le Préfet en tire les conséquences.

Plusieurs motifs appuient cette démarche :

A/ La solidarité d'un bassin de vie

Pour mémoire, la CCPAPS regroupe les 13 communes suivantes :

Beauville, Blaymont, Cauzac, Dondas, Engayrac, La Sauvetat-de-Savères, Puymirol, Saint-Jean-de-Thurac, Saint-Martin-de-Beauville, Saint-Maurin, Saint-Romain-le-Noble, Saint-Urcisse, Tayrac.

Le territoire de la CCPAPS est historiquement, et encore aujourd'hui, un territoire qui relève du bassin de vie agenais. Ce rapprochement n'est donc pas surprenant, puisque lors des deux derniers mandats des discussions avaient d'ores et déjà été ouvertes sur le sujet. C'est dans ce contexte qu'en 2016, les communes de Castelculier et de Saint-Pierre-de-Clairac ont ainsi rejoint l'Agglomération d'Agen.

La centralité agenaise est un fait avéré pour les 44 communes, que ce soit pour les collèges et lycées, l'enseignement supérieur, les centres de santé, les lieux culturels et de loisirs, les centres commerciaux et le bassin d'emploi qui les lie. Une fusion entre l'Agglomération et la CCPAPS permettrait donc de concrétiser cette communauté de vie quotidienne.

B/ Un impact financier et fiscal neutre

L'étude financière et fiscale menée par un cabinet spécialisé, le cabinet Klopfer, mandaté par l'Agglomération, révèle un impact neutre pour les 31 communes actuellement membres de l'Agglomération.



L'impact pour les communes de la PAPS est quant à lui positif en raison de dotations supplémentaires d'environ 200 000 euros qui seront reversées à l'ensemble des 44 communes à travers une augmentation du fonds de solidarité territorial.

C/ Une harmonisation des compétences partagées

L'objectif de cette fusion est donc de renforcer la cohérence de notre bassin de vie agenais et d'offrir à nos populations un territoire commun sur lequel elles vivent et travaillent.

Mais au-delà de l'objectif de cohérence territoriale, cette fusion aura un impact sur les compétences et la gouvernance de la future Agglomération.

C.1 En termes de compétences transférées

Conformément aux statuts votés par le Conseil d'Agglomération le 8 juillet 2021, le nouvel EPCI sera compétent dans les matières suivantes :

❖ **10 Compétences obligatoires** listées par l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- ↳ Développement Economique,
- ↳ Aménagement de l'Espace Communautaire,
- ↳ Equilibre social de l'habitat,
- ↳ Politique de la Ville,
- ↳ Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,
- ↳ Accueil des gens du voyage,
- ↳ Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés,
- ↳ Eau potable,
- ↳ Assainissement,
- ↳ Gestion des eaux pluviales urbaines.

❖ **9 Compétences supplémentaires :**

- ↳ Création ou aménagement, entretien et gestion de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- ↳ Mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- ↳ Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- ↳ Action sociale d'intérêt communautaire,
- ↳ Enseignement Supérieur et Recherche,
- ↳ Gestion de services mutualisés pour le compte des communes,
- ↳ Incendie et secours,
- ↳ Gestion d'un FST en faveur des communes membres,
- ↳ Compétences concourant à l'exercice de la GEMAPI.

C.2 En termes de gouvernance

Le nouvel EPCI fusionné comporterait 85 sièges de conseillers communautaires au sein de son assemblée délibérante, par application des règles de droit commun de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La répartition par commune serait la suivante :

Commune, Répartition des 85 sièges :

Agen,24 ; Le Passage d'Agen,6 ; Bon Rencontre,4 ; Boé,4 ; Foulayronnes,4 ; Pont du Casse,3 ; Layrac,2 ; Colayrac Saint Cirq,2 ; Castelculier,1 ; Brax,1 ; Astaffort,1 ; Estillac,1 ; Roquefort,1 ; Sainte-Colombe-en-Bruilhois,1 ; Saint Hilaire de Lusignan,1 ; Laplume,1 ; Sérignac-sur-Garonne,1 ; Lafox,1 ; Moirax,1 ; Aubiac,1 ; Caudecoste,1 ; Bajamont,1 ; Saint-Pierre-de-Clairac,1 ; Saint-Caprais-de-Lerm,1 ; Sauvagnas,1 ; Sauveterre Saint Denis,1 ; Saint-Nicolas-de-la-Balermie,1 ; Fals,1 ; Saint-Sixte,1 ; Cuq,1 ; Marmont Pachas,1 ; Puymirol,1 ; Saint-Jean-de-Thurac,1 ; Beauville,1 ; La Sauvetat-de-Savères,1 ; Saint Maurin,1 ; Cauzac,1 ; Saint-Romain-le-Noble,1 ; Tayrac,1 ; Saint-Urcisse,1 ; Dondas,1 ; Blaymont,1 ; Saint Martin de Beauville,1 ; Engayrac,1.

Les vice-présidents pourraient être au nombre de 15 et les membres du Bureau communautaire seraient 44 en application de la règle statutaire octroyant 1 représentant par commune.

Cadre juridique de la délibération

Vu l'article L. 5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération n° 048/2021 en date du 8 juillet 2021,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres en date du 9 septembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral de projet de périmètre du nouvel EPCI fusionné en date du 10 septembre 2021 et ses annexes (étude d'impact du projet de fusion et statuts applicables).

« J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous proposer :

1°/ DE DONNER un avis favorable à la fusion de l'Agglomération d'Agen avec la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres en un seul Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

2°/ DE VALIDER le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de l'Agglomération d'Agen et de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres tel que délimité dans l'arrêté préfectoral n° 47-2021-09-10-001 du 10 septembre 2021 portant le territoire de la nouvelle Agglomération d'Agen aux 44 communes suivantes :

Agen, Astaffort, Aubiac, Bajamont, Beauville,



Blaymont, Boé, Bon-Encontre, Brax, Castelculier, Caudecoste, Cauzac, Colayrac Saint Cirq, Cuq, Dondas, Engayrac, Estillac, Fals, Foulayronnes, Lafox, Laplume, Layrac, La Sauvetat-de-Savères, Le Passage d'Agen, Marmont-Pachas, Moirax, Pont du Casse, Puymirol, Roquefort, Saint-Caprais-de-Lerm, Saint-Hilaire-de-Lusignan, Saint-Jean-de-Thurac, Saint-Martin-de-Beauville, Saint-Maurin, Saint-Nicolas-de-la-Balerm, Saint-Pierre-de-Clairac, Saint-Romain-le-Noble, Saint-Sixte, Saint-Urcisse, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Sauvagnas, Sauveterre-Saint-Denis, Sérignac-sur-Garonne, Tayrac.

3°/ DE VALIDER en conséquence les statuts applicables au nouvel EPCI fusionné tels qu'ils figurent en annexe de l'arrêté préfectoral 10 septembre 2021. »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal Décide à 9 voix pour, 1 voix contre:

- **1°/ DE DONNER** un avis favorable à la fusion de l'Agglomération d'Agen avec la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres en un seul Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre ;
- **2°/ DE VALIDER** le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de l'Agglomération d'Agen et de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres tel que délimité dans l'arrêté préfectoral n° 47-2021-09-10-001 du 10 septembre 2021 portant le territoire de la nouvelle Agglomération d'Agen aux 44 communes énoncées ci-dessus.
- **3°/ DE VALIDER** en conséquence les statuts applicables au nouvel EPCI fusionné tels qu'ils figurent en annexe de l'arrêté préfectoral 10 septembre 2021.

3-Délibération instaurant un droit de préemption urbain

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L2121-22 15,

Vu le PLU approuvé le 24/05/2013 par délibération du Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption sur les secteurs du territoire communal « Le Bourg » et « Favols » (voir plan) lui permettant de mener à bien sa politique foncière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs « le Bourg » et « Favols » Section ZN parcelle 82, 84 et 96 du territoire communal de Dondas inscrits en zone A du PLU et dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé.

- Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme

4- Délibération portant sur l'achat d'une parcelle à la CCPAPS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'installation d'une bâche de à eau de 60 m3 afin de sécuriser le village, sur une partie de la parcelle cadastrée ZB N° 171.

Il fait part au Conseil Municipal qu'il s'est rapproché de la Communauté de Commune Porte d'Aquitaine en Pays de Serres, propriétaire de la parcelle contiguë cadastrée ZB N° 170 afin de leur proposer de l'acheter, cette acquisition permettrait d'augmenter la surface d'implantation de la bâche a eau et de réaliser des aménagements extérieurs nécessaire plus aisément.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que par délibération du 2 septembre 2021, le Conseil Communautaire de la CCPAPS a délibéré et émis un avis favorable à la cession de la parcelle ZB N° 170 au profit de la commune de DONDAS à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire demande au Conseil, Municipal de se prononcer sur cet achat :

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'acheter pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée ZB N° 170.
- De dire que les frais liés à cet achat seront à la charge de la commune de DONDAS, à savoir les frais d'acte notarié et de bornage s'il y a lieu.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter cette décision et en signer tous les documents inhérents.

5- Délibération portant sur la signature d'une convention avec la SAUR pour le contrôle et l'entretien des poteaux de défense incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est responsable du service de protection contre l'incendie. Il propose donc de signer une convention de prestation de service, avec la Société Saur afin que celle-ci assure l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie situés sur son territoire (poteaux d'incendie, bâche de stockage...) et préconise les mesures à prendre pour les maintenir en bon état de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de demander à Saur d'assurer l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement des poteaux d'incendie de la commune ;



- SAUR percevra à titre de rémunération forfaitaire par appareil contrôlé, les sommes H.T. suivantes :
 - **Poteau Incendie de diamètre 60 mm à 100 mm : 67,78 €**
 - **Bouche Incendie de diamètre 60 mm à 100 mm : 67,78 €**
 - **Citerne ou bache souple : 38,67 €**

Ces tarifs de base seront indexés une fois par an au 1^{er} janvier à partir de la deuxième année. (Suivant formule dans la convention).

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Saur. Celle dernière prend effet dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire. Sa date d'expiration est fixée au 31 décembre 2023.

6- Travaux à prévoir

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux suivants :

Salle des fêtes: Pose d'un portique pour le rideau
Pose d'un portique pour l'éclairage

Mairie : Installation d'une climatisation réversible.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis reçus pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux pour un montant de 2656 € TTC pour le portique rideau et 1800 € TTC pour le portique éclairage.

Concernant l'installation de la climatisation réversible à la mairie, le projet est remis ultérieurement.

Le Comité des fêtes et l'Association Culturelle, utilisateurs de ces nouveaux équipements, se sont proposés d'effectuer un don à la commune.

7- Questions diverses

- Point sur l'avancée des travaux de voirie.
- Point sur les travaux de la côte de DONDAS.
- Point sur le site internet : 2 devis ont été présentés. Ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal pour une prise de décision.

SEANCE DU 19NOVEMBRE 2021

Délibération portant sur la mise en place d'un fonds de concours pour les travaux sur la voie communale N° 6

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la tempête « Justine » de gros dégâts se sont produits sur la voie communale N° 6 ayant nécessité la fermeture de la voie communale de février à octobre 2021.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la commune a transféré à la CCPAPS la compétence voirie, et informe le Conseil Municipal du coût des travaux de remise en état de la voirie, à savoir 122 497 € HT, la Communauté de Commune Porte d'Aquitaine en Pays de Serres étant maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 mars 2021 dans laquelle il est précisé que la commune propriétaire de la voirie endommagée participerait à hauteur de 30 % du montant HT des travaux de remise en état, à savoir pour la commune de Dondas la somme de **36 749,10 €**.

Cette participation peut s'effectuer par le biais d'un fonds de concours ou par ponction sur la dotation de travaux voirie de l'année 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **De participer à hauteur de 30% des travaux de réfection de la VC N° 6 suite aux dégâts Justine,**
 - ✓ -Financement sur la dotation voirie 2021 pour 14 032,58 €
 - ✓ -Attribution d'un fonds de concours de 22 716,52 €, pris sur les crédits Budgétaires article 2041512
- **De fixer à 5 ans la durée d'amortissement du compte 2041582, portant sur la subvention d'équipement versée à la CCPAPS d'un montant de 22 716,52 €**
- **De mandater Monsieur Maire pour réaliser les démarches nécessaires et signer les documents s'y rapportant.**

Décisions modificatives N° 1

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget primitif 2021 et fait les propositions suivantes :

Article 2041512: + 2800 €

Article 21318: + 1900 €

Article 2031: - 4500 €

Article 165: - 200 €

Le Conseil Municipal accepte ces modifications.

Travaux de défense extérieurs contre l'incendie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la borne incendie située dans le village a un débit insuffisant pour pouvoir assurer réglementairement la défense incendie et notamment la zone AU du PLU ouverte à la construction.



Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'il y a le même problème au hameau « Le Cucal » ou la borne de défense incendie se situe à plus de 900 mètres. Le hameau et la zone AU du PLU ouverte à la construction n'étant pas protégé au sens réglementaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une réserve sur chaque secteur cité ci-dessus.

Il fait part au Conseil Municipal des devis reçus, à savoir :

- La mise en place d'une bâche à eau de 60 m³ sur le village « lieu-dit Lasgrezes » avec terrassement, installation, et accès pompiers pour un montant de 14 486 € HT soit 17 383,20 € TTC.
- La mise en place d'une bâche à eau de 60 m³ au lieu-dit « Cucal » avec terrassement et installation pour un montant de 12 593,00 € HT soit 15 111,60 € TTC.

**Soit un total pour l'ensemble des travaux de :
27 079,00 € HT soit 32 494,80 TTC.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune peut solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour la mise en place d'équipement de lutte contre l'incendie.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **Décide** d'entreprendre cette opération d'investissement
- **Sollicite** les subventions conformément au plan de financement prévisionnel suivant :
**Etat : DETR 2022 : (40 % de 27 079,00 €)
10 831,60 €**
**Autofinancement TTC :
21 663,20 €**
- **Prévoit** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

Délibération portant sur l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de crédits d'investissement avant le vote du BP 2022

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du CGCT selon lesquelles « l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Rappel crédits ouverts au BP 2021 (hors RAR et compte 16) : 27 000 €

Soit / ¼ = 6750 € réparti comme ci-dessous :

Article 21318 Autres bâtiments public : 4000 €
Article 2111 Terrains nus : 2750 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 6 750 €, qui seront affectés à l'article comme ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'accepter l'autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2022.
- Dit que les dépenses ainsi autorisées seront reprises au BP 2021.

Choix du prestataire pour la réalisation du site internet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer un nouveau site internet suite à l'arrêt des prestations du précédent hébergeur.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis qu'il a reçu pour la création du site de la commune, à savoir :

- eTerritoire : 730 € HT/ Annuel soit 876 € TTC – contrat de mis en ligne, maintenance et hébergement.
- ID pixel : Création du site 2850 € HT soit 3420 € TTC + contrat de maintenance mensuel de 168 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après étude des devis et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- De retenir l'offre de eTerritoire pour un montant annuel HT de prestations de 730 € soit 876 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats s'y rapportant.

Questions diverses

- ✓ Point sur la dernière réunion du SIVU de transports d'élèves de Penne d'Agenais – projet d'augmentation de la participation communale de 10 euros par enfant- le Conseil Municipal n'est pas favorable.
- ✓ Point sur l'avancé du bulletin municipal -mise en place du calendrier de travaux et des prochaines réunions de travail.
- ✓ Information sur le déroulé de l'enquête publique concernant le projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit « Jacques ».
- ✓ Information sur un dégât des eaux à la Salle des Fêtes (fuite sous le plancher).



LES TRAVAUX

Année 2021

Travaux de Voirie

Réalisations 2021 :

« La côte de DONDAS »

AVANT



PENDANT



NOUVEAUX ARRIVANTS

La commune est très heureuse d'accueillir :

M. Cédric AUGUSTIN au CUCAL.



APRES



ETAT CIVIL 2021

Naissances

La commune souhaite la bienvenue ainsi qu' une heureuse et longue vie à:



Alma GRIM BERTHOUMIEUX :
née le 2 Mars 2021, fille de Myriam GRIM et Loïc BERTHOUMIEUX.



Nola, Rose, Luna TAVERNIER :
née le 22 novembre 2021 à Agen, fille de M. ECHADOUR et Mme TAVERNIER.

« Route de Gandaille »





**June, Ambre
COLEMAN :**
née le 05 décembre
2021, fille de M. S.
COLEMAN et
Mme A. COLOMBAIN.



Parrainage Civil

Monsieur le Maire a célébré les parrainages civils de:

- ❖ Coline BOUVELLE METZ
- ❖ Augustine BOUVELLE METZ

Décès

La commune déplore les décès de :

Mme Eva IGOUNET veuve CANCEL: décédée le 17 Avril 2021.

M. Jacky BERTHOUMIEUX : décédé le 2 Mai 2021.

Mme Claudia SOULIE veuve GAYET: décédée le 17 Novembre 2021.



ARTISANS ET PROFESSIONNELS PRESENTS SUR LA COMMUNE

Leo Di Luzio - L'Arbre au Coeur
Arboriste-Grimpeur

Elagage, abattages délicats

Dans le respect des règles de l'art et du bien-être de vos arbres.

Conseils et devis gratuits - 06 18 20 31 69

www.larbreaucoeur.com English spoken !

A DENEVA
L'informatique sans aléas

Installation
Dépannage
Maintenance
Mise en service
de produits
électroniques
à domicile.

Yann Dordé
Technicien électronique
06-95-81-12-23
yann@adenea.fr
www.adenea.fr

SIREN : 843 531 690 03017 / APE : 9511Z

Richasse Jean-Noël

CHARPENTE • COUVERTURE
ZINGUERIE • MAÇONNERIE

06 47 75 97 62
05 53 68 79 75

Bousquet - 47470 DONDAS



BORBÉY Jean-Luc

MENUISERIE
Intérieur - Extérieur
Meubles - Cuisine
Rénovation - Isolation
Bardage - Terrasse

06 80 73 68 70
jlb16@orange.fr

« Lagarrigue » - 47270 LA SAUVETAT DE SAVERES

Domaine la Tulipe Rouge

GILLES REY

Domaine la Tulipe Rouge - lieu-dit "Gandaille" - 47470 DONDAS
Tel : 06 85 52 29 80 - Email : tuliperouge@orange.fr - www.tuliperouge.com
- Vente et dégustation sur rendez-vous -

Domaine la Tulipe Rouge

EMELINE REY

Domaine la Tulipe Rouge .
54 Route de l'école , lieu-dit «Gandaille» . 47470 DONDAS
Tel. : 06 76 64 47 79 . Email : tulipe.rouge@orange.fr
. www.tuliperouge.com .



Sylvine PRUVOST, peintre sur soie, styliste à Gandaille



Jean-Paul COUCKE, peintre, Gandaille





Smolaki Cyril
06.80.90.53.03
"Petit local"
47470 Dondas
cyrilsmolak@gmail.com



Raconteur de Pays sur le Moyen-Age



Découvrir l'Histoire autrement
www.tourisme-paps.fr / www.raconteursdepays47.com



EVENEMENTS et ASSOCIATIONS EVENEMENTS

Commémoration du 8 Mai



Une gerbe a été déposée par M. Le Maire et ses adjoints.

Commémoration du 11 Novembre



M. Le Maire, ses Conseillers Municipaux ainsi que quelques habitants de la commune ont assisté à la cérémonie de Commémoration du 11 Novembre au cours de laquelle une minute de silence a été observée et une gerbe a été déposée en l'honneur de nos Soldats morts pour la France.



FERME DE CAZELLES

FAMILLE BISSIERES

Lot-et-Garonne / Dondas (47470)
LD Cazelles 05 53 95 32 41 / 06 70 53 14 14
jean-louis.bissieres@wanadoo.fr

Productions labellisées Agriculture biologiques : Elevage traditionnel Blonde d'Aquitaine, Viande de veau et de bœuf, vente de raisins, en direct.





Arbre de Noël 2021

Installation des décorations de Noël réussie !!!!



ASSOCIATIONS

Le Club des Aînés

« LA GROTTA DEL CARCIN »

Les liens sociaux, c'est vraiment ce qui manque le plus aux personnes âgées : parler de tout et de rien, rire, voir du monde, jouer à des jeux de société, faire quelques balades, un bon repas....se retrouver surtout. Chacun espérait que 2021 verrait la fin de l'isolement social et la reprise des activités habituelles... Mais, après une timide reprise des rencontres du lundi après-midi depuis le mois d'octobre, voilà que le ciel s'assombrit à nouveau. Les nouveaux projets pour 2022 sont difficiles à mettre en place et ne peuvent être pour le moment programmés (galette des rois, loto, repas de l'amitié). Une sortie d'une journée est à l'étude. La date sera à déterminer en fonction des circonstances là aussi.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année.

Nouveau bureau du club :

Présidente :	Mme Ramirez Marguerite.
Vice-Président :	M. Bénézet Jacques.
Trésorière :	Mme Dalcin Marie-Thérèse.
Trésorière adjointe :	Mme Igounet Jeannette.
Secrétaire :	Mme Trépont Marie-Claude.
Secrétaire adjoint :	M. Merle Francis.





Après une « année blanche », nous espérons vous retrouver en 2022 pour de nouveaux spectacles. Nous attendons une reprise progressive de notre activité culturelle avec impatience. Le rideau de la scène pourrait s'ouvrir sur une pièce de théâtre le 12 mars prochain avec les Comédiens du Chêne, troupe de Pont-du-Casse. En attendant tous les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux, que la santé et la joie vous accompagnent tout au long de cette nouvelle année ! Cher public de Dondas, à bientôt...



Le Club de Tennis

« DONDAS TENNIS CLUB »

Voilà que la saison 2020/2021 s'est achevée et la nouvelle saison sportive déjà bien entamée. Nous vivons toujours dans une ambiance de consignes sanitaires, gestes barrières et maintenant le Passe Sanitaire. Il est vrai que depuis le début de l'été la vie a repris un semblant de normalité mais l'insouciance et la spontanéité de la vie « d'avant » ne sont plus présentes.

La Vie du Club

L'événement phare du club qui est le repas d'automne, n'a pas pu avoir lieu pour la 2^{ème} année consécutive et les rencontres par équipes sous toutes leurs formes ont été annulées. Par contre, l'école de tennis, grâce au dévouement de Mari-Liis et la volonté des jeunes, a pu rattraper la plus grande partie des séances rendues impossibles par les confinements et les restrictions sanitaires.

En dépit de notre manque d'enthousiasme pour la sixième (et dernière car il n'existera plus) édition du Trophée du Développement nous avons eu droit à la

12^{ème} place. Dommage pour le podium, mais c'est plus que ce à quoi nous nous attendions.

Cette année, nous avons pris la décision de ne pas engager les services d'un entraîneur diplômé afin de pouvoir financer la réparation et la remise en peinture des terrains 1 et 2. Nous sommes également très reconnaissants du soutien de M. le Maire Serge BERTHOUMIEUX et son équipe du Conseil Municipal pour la prise en charge de la partie TVA de cette opération. Et comme il aurait été dommage de remettre des vieux filets sur ces jolis terrains, les messieurs du club se sont cotisés pour payer 2 nouveaux filets ! Un grand, grand merci à tous.



Les soirées « Club » étaient un peu moins animées – certainement la transposition du tournoi d'avril en août a un peu coupé l'élan, mais les joueurs du club se sont rattrapés avec le beau temps du mois de septembre.

La Compétition

Les restrictions imposées ont proscrit l'organisation de la plupart des compétitions pour les jeunes. De ce fait il n'y a eu qu'une seule compétition pour les jeunes qui a pu se faire avant l'interdiction, à savoir le Galaxie Vert pour les 8/10 ans au mois de Mars 2021.





Informations Utiles

Pour les informations concernant les abonnements, les cours, et les activités du Tennis Club, renseignez-vous auprès de :

<u>Mme Charmian HARRISON</u>	Présidente
06.89.49.97.57	
<u>Mme Danielle PRAT</u>	Secrétaire
06.07.17.41.47	
<u>M. Damien SIRBEN</u>	Trésorier
06.80.28.51.38	
<u>M. Michel REY</u>	Trésorier-Adjoint
06.84.38.19.89	

E-Mail : tennis.dondas@gmail.com
 Facebook : dondas tennis



Le Comité des Fêtes

« Comité des Fêtes »

La compétition en général a repris au mois de juin et grand nombre des clubs du département se sont mobilisés pour re-programmer leurs tournois, et nous en faisons partie. Notre tournoi adultes « de Printemps » a finalement eu lieu au mois d'août et nous avons été bénis par une météo généreuse. Quel plaisir de voir des joueurs et les spectateurs à nouveau nombreux sur notre beau site !

Trois tournois multi-chances avaient été organisés ainsi qu'une compétition interne de doubles messieurs ce qui a fait que l'été était bien rempli.

Avec la nouvelle saison 2021/2022 la compétition semble être bien répartie et nous pouvons déjà féliciter nos deux équipes Messieurs qui ont eu beaucoup de succès dans le Championnat Départemental Seniors Plus. L'équipe des +35 ne s'est inclinée que dans la première rencontre face à Monflanquin et ils ont terminé 2^{ème} de leur poule en Division 2 ; l'équipe des +65 est sortie vainqueur de la leur !! Ils iront disputer la phase territoriale à Talence les 04/05 décembre – nous leur souhaitons de bons matchs !!



Nous arrivons à la fin de cette année 2021 marquée une fois encore par la pandémie et les restrictions. Nous n'avons donc pu organiser pour la seconde année consécutive notre fête du village pour le 15 Août.

Le comité des fêtes est déçu de ne pas avoir pu à l'occasion de la traditionnelle randonnée pédestre, la sortie cyclotourisme, l'apéritif de la municipalité suivi du repas et du bal vous retrouver pour partager ensemble ces moments si chers à nous tous.

La nouvelle année approche à grand pas et nous espérons enfin pouvoir tous se réunir pour le 15 Août.

Pour ces retrouvailles nous vous proposons :

- 8h30 Randonnées pédestre et cyclotourisme.
- 11h30 Apéritif offert par la municipalité
- 18h00 Bal gratuit avec l'orchestre « Gérard GOUNY »
- 20h00 Repas « grillades »
- 22h00 Reprise du Bal avec l'orchestre « Gérard GOUNY »

Je tiens au nom de l'ensemble des membres du Comité des fêtes à vous présenter nos meilleurs vœux pour 2022, Bonheur, Santé et surtout beaucoup de fêtes à venir !

Le Président,
Jean Michel DUCOS





Créée en 1964, l'association communale de chasse regroupe les communes de DONDAS & d'ENGAYRAC avec un territoire total de chasse d'environ 1 900 hectares.

Plus de 60 cartes de sociétaires ont été délivrées dont un peu plus des 2/3 à des chasseurs habitants ou nés dans une de ces deux communes.

N'en déplaise à nos détracteurs, les sociétés de chasse ont été pendant tous ces mois de pandémie (confinement, couvre-feu) les rares associations qui ont maintenu un lien social dans nos campagnes.

Nous avons ainsi pu réaliser nos missions de gestion de plan de chasse (chevreuil et sanglier) et régulation des ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts).

Malheureusement, nous n'avons pu organiser 2 ans de suite notre traditionnel repas qui nous permettait de faire déguster les différentes charcuteries et grillades préparées par les bénévoles.

Encore un grand merci aux propriétaires qui nous permettent de préserver la chasse populaire.

Je lance ici un vibrant appel aux autres utilisateurs de la nature avec qui nous essayons de cohabiter dans un respect mutuel. Continuons donc dans cette voie de sagesse.

Nous sommes toujours à la recherche d'un local avec eau et électricité (achat ou location) pour se retrouver le matin autour d'un café chaud, partager quelques repas lors de nos battues mais aussi préparer le gibier. Si l'un d'entre vous à une disponibilité à proposer, merci de me contacter au 06 79 69 88 40.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Société de chasse d'Engayrac-Dondas

Contact : M. SERMET Michel « Le Rhodier » 47470
ENGAYRAC / Tél 05 53 68 89 49 – 06 79 69 88 40



Concours Départemental des Villes, Villages, Maisons et Ecluses Fleuris : Le Palmarès 2021

Félicitations à nos représentants qui, cette année encore, ont fièrement défendu avec succès les couleurs du village !!! Palmarès de DONDAS :

Maisons Fleuries

Balcon, Terrasse ou Murs Fleuris

Un Fleuron d'Argent

BERTHOUMIEUX Serge (81 Rue de L'Eglise)

Décor Floral sur la voie publique

Un Fleuron de Bronze

CAPELLE Liliane (Route du Bourg)

Maison avec jardin visible de la rue

Un Fleuron d'Ornement

BACHERIN Jérôme (Route du Bourg)

Concours Régional

D'autre part, suite à la visite des membres du jury du Label « Villes et Villages Fleuris » dans notre commune, le jury a confirmé le Label « Villes et Villages Fleuris » 2 Fleurs.

Le jury a notamment souligné l'entretien du patrimoine arboré ainsi qu'un bon entretien de l'espace public.



DONDAS à l'heure du NUMERIQUE

Planning de Déploiement

Prévisionnel de la Fibre Optique

DONDAS, village fleuri ET câblé, mais en partie seulement. De fait, à ce jour, seul Le Bourg est raccordé et les reste de la Commune est impatient de l'être à son tour. Souhaitons que 2022 soit l'année de la couverture totale pour DONDAS.

Rénovation du Site Web de la Commune

Vous pourrez prochainement consulter le site de la commune qui est en cours de reconstruction.

Nous vous informerons de la date de mise en service opérationnelle ainsi que le lien à suivre pour pouvoir le consulter. Vous pourrez ensuite nous faire part de vos suggestions afin qu'il évolue et que cet outil bénéficie au mieux à toutes et tous.



INFORMATIONS UTILES

France Services : Un lieu unique pour répondre aux besoins des usagers dans leurs démarches :

Le réseau des structures labellisées « France Services » sont des guichets uniques de proximité regroupant en un même lieu plusieurs administrations. L'objectif est de proposer un bouquet de services regroupant les neuf partenaires nationaux dont La Poste, Pôle emploi, la Caisse nationale des allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Mutualité sociale agricole, les ministères de l'Intérieur et de la Justice et la Direction générale des finances publiques, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En Lot-et-Garonne, le Conseil départemental est également partenaire des France Services.

Les sites labellisés à proximité de DONDAS :

BOURG DE VISA 9.5 KM

1, Route de Moissac
82190 BOURG DE VISA

05 63 32 61 50

msap-bourgdevisa@info82.com

Horaires d'ouverture
Lundi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 17:30
Mardi : 14:00 - 17:30
Mercredi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 17:30
Jeudi : 14:00 - 17:00
Vendredi : 09:00 - 12:00
Samedi : -

PUYMIROL 6.5 KM

26 rue Royale
47270 PUYMIROL

05 53 98 72 28

puymirol@france-services.gouv.fr

Horaires d'ouverture
Lundi : Fermée
Mardi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h00
Mercredi : Horaires non communiqués
Jeudi : Horaires non communiqués
Vendredi : Horaires non communiqués
Samedi : Horaires non communiqués

LES PARTENAIRES



Contacts

Comment contacter la Gendarmerie ?

- Pour toutes les situations **urgentes**, un seul réflexe, composer le 17
- Pour le suivi des procédures, les dépôts de plainte, etc... : contacter la **communauté de brigades de PUYMIROL** (☎ 05.53.68.42.15 cob.puymirol@gendarmerie.interieur.gouv.fr).
- Pour tout besoin **non urgent** (questions de sécurité du quotidien, renseignements, conseils de prévention...), la Brigade Numérique répond **24h/24** et **7j/7** par messagerie instantanée. Elle est accessible par les canaux suivants :
 - via un chat sur la page www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique
 - via Facebook <https://www.facebook.com/BrigadeNumeriqueGendarmerie>
 - via les messages privés Twitter (@gendarmerie)
- **Sauf urgence**, pour les victimes/témoins de Violences Sexuelles ou Sexistes (VSS) je le signale ici : <https://www.service-public.fr/cmi>

Enfin, la Brigade Numérique est également accessible en flashant ce QR code :



INFORMATIONS SANTE

AIDE A DOMICILE

BEAUVILLE :

Santé Chez Soi
☎ : 05 53 95 45 58

UNA
☎ : 05 53 95 21 85



SOLINCITE SSIAD

« Santé chez soi »
SOUTIEN A DOMICILE DES PERSONNES DEPENDANTES
Avenue Saint Roch - 47470 BEAUVILLE
05.53.95.45.58 Fax : 05.53.95.46.87
e.Mail : ssiad.santechezsoi@solincite.org

PHARMACIES

PUYMIROL :

32, Rue Royale
☎ : 09 66 11 14 27

LAROQUE TIMBAUT :

Pharmacie FROMENT
PICADOU
☎ : 05 53 95 71 12

BEAUVILLE :

Pharmacie des Arcades
Place de la Mairie
☎ : 05 53 95 42 12



MEDECINS

LAROQUE TIMBAUT :

Cabinet Médical du Docteur CADOT Patrick
Espace Santé Roquentin
20, Rue Jasmin
☎ : 05 53 95 78 02



MEDECINS (suite) :

PUYMIROL :

MELNIK Serge
50, Rue d'Orléans
☎ : 05 53 95 53 47

LA SAUVETAT DE SAVERES :

VERHAEGHE Gilles
Le Bourg
☎ : 05 53 95 55 25

INFIRMIER(E)S

BEAUVILLE :

SEMPO Déborah
WENDERBECQ Juliette
PEYRIDIEU Isabelle
PHILIPPON Pascal
☎ : 05 53 95 42 12

☎ : 06 73 26 07 03

LAROQUE TIMBAUT :

BARRAN Brigitte
BAYZE Pierre
CASSE Véronique
AUBRY Sandrine
PICADOU
☎ : 05 53 95 73 77

PUYMIROL :

BONAMIE Christine
LABRANDE Yvelise
DANSAN Sandrine (SCP)
4 Bis, Rue Royale
☎ : 05 53 95 30 08

KINESITHERAPEUTES

LAROQUE TIMBAUT :

GRASSIOT Clémence
REBOULET Mathieu
Espace Santé Roquentin
20, Rue Jasmin
☎ : 05 53 482026

LA SAUVETAT DE SAVERES :

DESALOS Bastien
Place de L'Eglise
☎ : 06 72 29 07 02

PUYMIROL :

LEPAGE Céline
Lieu-dit LAPORTE
☎ : 06 74 45 40 98

BEAUVILLE :

POLVANT Franck
Place de la Mairie
☎ : 06 51 80 76 50

MEDECIN



PEDICURE PODOLOGUE

LAROQUE TIMBAUT :

MAREST Thibault
Espace Santé Roquentin
20, Rue Jasmin
☎ : 05 53 6885 06



OSTEOPATHE

LAROQUE TIMBAUT :

BALSEGA Henri
Espace Santé Roquentin
8, Rue Ribalous
☎ : 05 53 472556

REY Emeline
Place de la Mairie
☎ : 06 73 26 07 03

OSTÉOPATHE



VETERINAIRES

LAROQUE TIMBAUT :

SELARL Veto Laroque
6, Place de l'Eglise
☎ : 05 53 95 70 63

BEAUVILLE :

JAMES Diana
La Bourdette Haute
☎ : 06 32 23 77 08



CHIROPRACTRICE

BEAUVILLE :

WUNKER Eloa
Rue de la Tour



VACCIBUS

La Municipalité a eu l'opportunité de faire vacciner ses habitants grâce au VACCIBUS, service mis à disposition par le Conseil Départemental. La Commune a listé les habitants de plus de 75 ans auxquels ce service était proposé et les a contactés pour leur demander leur souhait de se faire vacciner dans ce cadre. Ce sont ainsi 15 personnes qui ont pu se faire vacciner grâce au bus stationné devant la Salle des Fêtes et tout s'est déroulé dans une ambiance bon enfant pour chaque injection.





L'HIVER ARRIVE : restons vigilants lors de l'utilisation de différents modes de chauffage générant du monoxyde de carbone



Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. La prévention consiste à faire adopter les bons gestes et à informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne. Avec le froid, il est légitime d'augmenter le chauffage. Du monoxyde de carbone ou CO, gaz toxique résultant d'une mauvaise combustion, peut alors se dégager des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne (fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol). Plus des trois quarts des intoxications ont ainsi lieu pendant la saison de chauffe, d'octobre à mars.

Dans le Lot-et-Garonne, depuis le début de l'année, des personnes sont intoxiquées au monoxyde de carbone dont une personne décédée. En France, c'est près de 4000 personnes intoxiquées par an.

LES CONSEILS

Pour limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- ✓ Avant chaque hiver, faire systématiquement **vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié;
- ✓ Tous les jours, **aérer** au moins dix minutes, maintenir les systèmes de ventilation en **bon état de fonctionnement** et **ne jamais boucher** les entrées et sorties d'air ;
- ✓ Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : **ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu** ;

✓ Placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments ; **ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés** à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

LES EFFETS

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. Il se diffuse très vite dans l'environnement et **peut être mortel en moins d'une heure**.

L'intoxication au monoxyde de carbone se produit après l'inhalation de ce gaz, issu de la combustion des matières organiques dans des conditions d'apport insuffisant en oxygène, ce qui empêche l'oxydation complète en dioxyde de carbone (CO₂).

Le monoxyde de carbone provoque l'intoxication en se fixant sur les globules rouges (via la respiration et les poumons) et en empêchant ces globules de véhiculer correctement l'oxygène dans l'organisme.

Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter.

Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone.

Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les urgences en composant le 15 ou le 112.



Retrouvez toutes les informations sur :

- www.inpes.sante.fr
- www.gouvernement.fr/risques/les-dangers-dumonoxyde-de-carbone
- social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone



Et toujours :



LE SAVIEZ-VOUS ?

Espaces Verts

Des dérives étant régulièrement constatées, un rappel à la réglementation sur la taille des végétaux est nécessaire. La taille des arbres, arbustes, haies est importante pour le respect de tous.

En bordure des voies publiques ou privées les distances minimales à respecter sont les suivantes :

- ▶ 2 m pour les plantations de plus de 2 m de hauteur de la limite séparative.
- ▶ 0,5 m pour les plantations de moins de 2 m de hauteur de la limite séparative.
- ▶ en hauteur : afin de permettre aux engins agricoles et aux camions de passer, 4,5 mètres libres de tous végétaux sont requis au-dessus de la chaussée.

Dépôt de détritux :

Il est interdit de déposer sur les terrains communaux, chemins, bois et terrains privés, les gravats, sacs poubelles, bouteilles et autres détritux. La déchetterie répond dans ce sens à vos besoins.

Drôle de trogne !



Trogne, têtard, ragosse ou têtes de chat, étranges noms pour des drôles de têtes.

Au détour d'un chemin creux, devant la ferme, sur la place du village ou dans les grands boulevards, dans toutes les régions de France et d'ailleurs on trouve ces arbres aux formes atypiques. Chaque hiver on s'étonne ou s'horripile de la taille qu'on leur impose, et chaque printemps ils reprennent forme et nous apportent à l'été une nouvelle ombre bienveillante...

Pratique millénaire, la trogne est intéressante à différents niveaux :

- Elle permet de récolter du bois sous plusieurs formes (branches pour les fagots, bois-bûche et même bois d'œuvre) tout en conservant le tronc vivant,
- Elle assure un complément d'aliment au bétail,
- Ses cavités sont autant d'abris pour une faune multiple, insectes, oiseaux et petits mammifères,
- C'est aussi et enfin un moyen de maintenir des arbres de grand gabarit dans un espace réduit.

Pratique agricole par essence, on trouve sa descendance dans les places et allées de nombreuses villes avec les Platanes, Tilleuls et autres taillés en têtes de chats, ces drôles de boules qui se développent à mesure qu'on en coupe régulièrement les rejets.

On estime qu'un arbre ainsi taillé pourrait vivre bien plus longtemps (jusqu'à deux fois plus pour le Hêtre) qu'un arbre laissé en port libre, mais cette technique implique un suivi régulier, faute de quoi les charpentières formées sur les trognes pourraient céder et créer un dépérissement voir la mort de l'arbre en question. Le cycle de taille dépendra des contraintes alentours, de l'état général de l'arbre et des débouchés éventuels des rémanents (branches ou bois).

Bien que l'exode rural et les changements des pratiques agricoles aient occasionnés un « oubli » relatif des trognes dans le grand public, on assiste aujourd'hui à un regain d'intérêt pour ces usages, en particulier avec le développement d'outils de coupes performants, d'une filière bois-énergie utilisant le bois déchiqueté et des connaissances plus approfondies de leur rôle écologique.

Attention toutefois : « *Il ne faut pas confondre l'arbre têtard, ou trogne, et l'arbre étêté. Le premier, objet d'une taille répétée depuis sa jeunesse, finit par former une excroissance en forme de tête à l'endroit des coupes. Il peut vivre des centaines d'années. Le second, résultat d'une suppression totale du houppier sur un individu adulte, est condamné à plus ou moins court terme* » (Ch. Drénou).

Alors, à vos trognes !

Sources documentaires, pour aller plus loin :

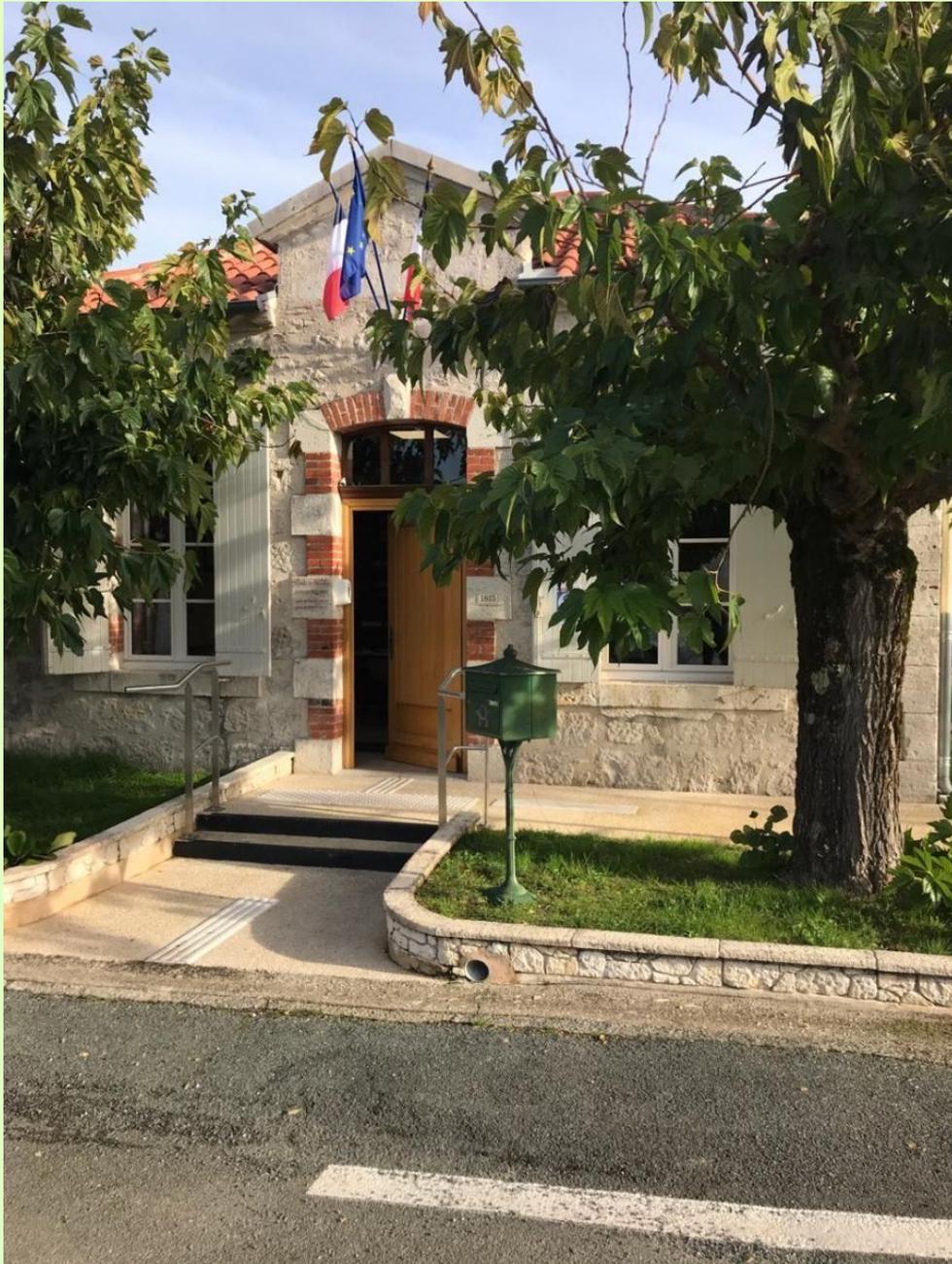
- D.Mansion, 2010 – *Les Trognes, L'arbre paysan aux mille usages*, Édit, Ouest-France ;
- Ch. Drénou 1999 – *La taille des arbres d'ornement. Du pourquoi au comment*. Édit. IDF et 2017 – *L'arbre, au-delà des idées reçues*, Édit. IDF ;
- F. Hallé, 2005 – *Plaidoyer pour l'arbre*, Édit. Actes Sud et : 1999 - *Éloge de la plante*, Édit.Points ;
- E. Zurcher, 2016 -*Les arbres entre visible et invisible*, Édit. Actes Sud ;
- J. Goust, 2017 - *Arbres fourragers*, Édit. De Terran.

Remerciements à M. Leo Di Luzio – « L'Arbre Au Cœur » - pour sa contribution.



Blank page with horizontal dashed lines for writing.





Adresse de la Mairie de Dondas

1815, Route du Bourg
47470 DONDAS



Contact

Téléphone : 05 53 95 41 85

E-mail : mairie.dondas@wanadoo.fr

Site Web : <https://www.mairie-dondas.fr> (en construction)

Horaires

La mairie de DONDAS est ouverte :

Le lundi : de 13h30 à 17h30

Le jeudi : de 08h30 à 12h30